

Objet : Avenant n° 2 de prolongation pour l'année 2019 de la convention de mise à disposition des locaux du DÔME Théâtre et de soutien financier à l'ADAC

Entre :

La Communauté d'Agglomération Arlysère, représentée par sa Vice-Présidente, Pascale MASOERO, en charge des Equipements Culturels, agissant en vertu de la délibération du 13 décembre 2018 ;

Et :

L'Association loi 1901 "Association pour le Développement d'Albertville et de son territoire par la Culture – A.D.A.C. – gestionnaire du DÔME Théâtre d'Albertville", dont le siège est situé à Albertville, représentée par sa Présidente, _____, n° SIRET : 383 360 492 00029.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La convention de partenariat établie avec l'ADAC pour la mise à disposition des locaux du DÔME Théâtre et le soutien financier à l'association établie le 12 février 2015 pour 3 années arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Afin de permettre à l'ADAC de poursuivre son activité pendant l'année 2019, il convient de prolonger pour une année la convention de mise à disposition du DÔME Théâtre.

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de la convention de mise à disposition des locaux du DÔME Théâtre et de soutien financier à l'ADAC est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2 :

L'article « durée d'exécution de la convention » est modifié en ce sens.
Les autres articles restent inchangés.

Albertville le

Pour la Collectivité,
La Vice-Présidente

Pour l'ADAC,
La Présidente